

Nous pouvons gagner ! En octobre, tou(te)s dans l'action !

fédération
des services
publics

la
cgt

Après le succès historique des mobilisations des 7 et 23 septembre, et la montée de la mobilisation notamment chez les agents des services publics territoriaux, le gouvernement continue de refuser d'entendre les aspirations et la colère du monde du travail, des retraités et de la jeunesse.

Alors que le débat parlementaire se prolongera au moins jusqu'au 20 octobre, nous pouvons, en amplifiant le rapport de force, mettre en échec le projet rétrograde du gouvernement et du Medef !

Dans le cadre de l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle du 24 septembre, la **Fédération CGT des Services publics appelle les agents territoriaux à participer massivement aux manifestations et rassemblements unitaires du samedi 2 octobre. Elle appelle à faire du mardi 12 octobre une journée massive de grève et de manifestations pour dire « NON ! » à la mise à mort de la retraite à 60 ans et exiger de réelles négociations sur l'avenir des retraites.**

La journée européenne d'action du 29 septembre doit être un nouveau temps fort de lutte contre les politiques européennes d'austérité dans lesquelles s'inscrit le projet de réforme de retraite.

La Fédération appelle donc ses syndicats à investir cette journée et participer aux initia-

tives programmées dans ce cadre.

Pour inscrire le rapport de force dans la durée, la **Fédération appelle enfin durant la première quinzaine d'octobre à généraliser les actions de lutte sous toutes les formes**, et pour cela, à mettre en débat, avec les salariés et dans l'unité, les mobilisations du plus haut niveau possible, sans exclure aucune modalité d'action, y compris la grève reconductible là où les conditions sont réunies et permettent l'élargissement du rapport de force.

La population s'oppose massivement au projet du gouvernement.

Tous ensemble, nous pouvons faire reculer le gouvernement et le patronat sur leur projet inacceptable et gagner une réforme de progrès social pour nos retraites !

Moins 480 €

en catégorie C

Moins 600 €

en catégorie B

Moins 840 €

en catégorie A

Ce sera le montant moyen de la ponction opérée sur 10 ans sur nos fiches de paye du fait de l'augmentation du taux de la cotisation retraite dans la Fonction publique.

Moins 16 %

D'après les prévisions d'inflation, ce sera, depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice en 2013 si le gouvernement maintient le gel du point.

La CGT revendique :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une meilleure prise en compte de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1 600 €.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- L'arrêt de la casse méthodique de la Fonction publique et la mise en œuvre des moyens financiers permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui implique l'arrêt de toute politique de gel et le retrait du projet de réforme des collectivités.

Le projet du gouvernement et du patronat : la régression généralisée pour nous faire payer la crise

- report de l'âge légal à 62 ans,
- recul de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein,
- allongement à 41,5 ans de la durée de cotisation,
- maintien de la décote,
- attaque contre la catégorie active dans la Fonction publique, balayant d'un revers de main la véritable reconnaissance de la pénibilité,
- augmentation des cotisations retraite avec les pertes de salaire qui en découlent.

22,6 milliards d'€

C'est le coût du projet de réforme des retraites pour les salariés.

4,4 milliards d'€

C'est le montant de la participation symbolique demandée par le gouvernement aux entreprises et hauts revenus pour les retraites.

20 milliards

C'est ce que rapporterait, en euros, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, s'ils étaient soumis à la cotisation retraite patronale. C'est aussi, en dollars, le montant estimé de la fortune personnelle de Liliane Bettencourt !

10 milliards d'€

C'est selon la Cour des Comptes ce que peut rapporter pour les retraites la mise à contribution des revenus non soumis à cotisation (intéressement, stock-options, participation,...).

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Collectivité ou établissement : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Bulletin à remettre à un-e militant-e Cgt ou à retourner à :
Fédération Cgt des services publics – Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex